

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 12 juin 2017 à 16h30, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Jean-François Labranche, Conseiller

Sont absents : Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Adoption du règlement n°403-2017 modifiant le règlement d'emprunt n°399-2017 afin d'augmenter le montant de la dépense à 1 323 769\$.

3.2. Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme réhabilitation du réseau routier local-volet accélération des investissements sur le réseau routier local.

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

137-20170612

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

138-20170612

3.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT N°403-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°399-2017 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE À 1 323 769\$

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé une aide financière de 1 963 537\$ pour la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur village;

CONSIDÉRANT QUE l'aide provenant du Gouvernement du Québec sera de 780 684\$, versée sur 20 ans plus intérêts et celle du Gouvernement du Canada sera de 1 182 853\$, versée comptant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt n°399-2017 afin de décréter une dépense de 2 526 620\$ et un emprunt de 563 085\$ pour la construction d'un réservoir d'eau potable a été adopté à la séance du conseil du 3 avril dernier et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aurait dû comprendre un emprunt supérieur étant donné que l'aide financière provinciale sera versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'emprunt afin d'affecter le montant de l'aide financière provinciale à même le service de dette;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°403-2017 a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le règlement n°403-2017 modifiant le règlement d'emprunt n°399-2017 afin d'augmenter le montant de la dépense à 1 323 769\$.

Adoptée

139-20170612

3.2. AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche et unanimement résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Dubeau, Maire, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

140-20170612

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau unanimement résolu de lever l'assemblée du 12 juin 2017 à 16h33.

Adoptée

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière